



DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS
SOUS PRESSION NUCLÉAIRES

Dijon, le 29 décembre 2014

Réf : CODEP-DEP-2014-056119

BUREAU VERITAS
Immeuble Le 1828
67/71 boulevard du Château
92200 Neuilly-sur-Seine

Objet : Contrôle des organismes agréés pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires
Organisme : BUREAU VERITAS - INSNP-DEP-2014-0514 du 14 novembre 2014

Réf : [1] Arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires
[2] Décret du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des organismes acceptés pour les équipements sous pression nucléaires prévu à l'article 15 de l'arrêté en référence [1], une inspection courante a eu lieu le 14 novembre 2014 dans les locaux de BUREAU VERITAS Groupe (BV), 400 avenue Barthélémy Thimonnier à 69530 BRIGNAIS sur le thème de la reprise des évaluations de la conformité des ESPN de niveau N2 et N3.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par l'inspecteur.

Synthèse de l'inspection

L'inspecteur a examiné les actions de reprise d'évaluation de la conformité des équipements sous pression nucléaires des niveaux N2 et N3 ainsi que le référentiel défini par Bureau Veritas pour ce faire. L'inspecteur a également examiné les résultats de l'application de ce référentiel sur le cas d'un équipement particulier.

Cette inspection n'a donné lieu à aucune demande d'action corrective et aucune demande de complément.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Demandes de compléments

Néant

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le directeur de la direction des
équipements sous pression nucléaires,**

Signé par Rémy CATTEAU